

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 231

présenté par

M. Marc

ARTICLE 21

Compléter l'alinéa 12 par la phrase suivante :

« Deux parmi ces huit personnalités sont choisies dans le monde de l'entreprise. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semble normal que dans un tel conseil soient représentés des membres du monde de l'entreprise dans lequel entreront les élèves à leur sortie de scolarité.